



Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 07.04.2016

Version: 3.01

Révision: 07.04.2016

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

· **1.1 Identificateur de produit**

· **Nom du produit** **IMWITOR® 372 P**

· **Numéro d'enregistrement:**

Le produit voire les composants du mélange sont enregistrés, dans la mesure où ils ne sont pas exclus de l'Ordonnance REACh.

· **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:** -

· **Emploi de la substance / de la préparation:**

Matières premières à utilisation industrielle

Matière première cosmétique

Émulsifiant

Fabrication d'alimentations

· **Utilisations déconseillées** -

· **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

· **Fournisseur/Producteur:**

IOI Oleo GmbH

Arthur-Imhausen Str. 92

D-58453 Witten

Tel.: ++49-40-280031-0

· **Adresse e-mail de la personne compétente:** MSDS@ioioleo.de

· **Service chargé des renseignements :** Voir fournisseur/producteur

· **1.4 Numéro d'appel d'urgence:** ORFILA (INRS) Tel. : +33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· **2.1 Classification de la substance ou du mélange**

· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.

· **2.2 Éléments d'étiquetage**

· **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** néant

· **Pictogrammes de danger** néant

· **Mention d'avertissement** néant

· **Mentions de danger** néant

· **2.3 Autres dangers**

· **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· **3.2 Caractérisation chimique: Mélanges**

· **Description :**

Mélange fondé sur:

Glycerides hydrogenes en C16-18, mono-, di- et tri-, citrates, sels de potassium

CAS: 91744-38-6

EINECS: 294-600-1

REACH-Reg. Nr.: 01-2119970305-38-0000

· **Composants contribuant aux dangers:** néant

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· **4.1 Description des premiers secours**

· **Indications générales :** En cas de doute ou de symptômes prolongés, consulter un médecin.

**Fiche de données de sécurité**
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 07.04.2016

Version: 3.01

Révision: 07.04.2016

Nom du produit IMWITOR® 372 P

(suite de la page 1)

- **après inhalation :**
Une inspiration du produit sous cette forme est peu probable. Au cas où des poussières seraient inspirées en cours de maniement, provoquer une arrivée d'air.
En cas de malaise, recourir à un traitement médical
- **après contact avec la peau :**
Laver à l'eau et au savon.
En cas de troubles persistants, consulter un médecin.
- **après contact avec les yeux :**
Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes.
Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **après ingestion :**
Rincer la bouche avec de l'eau
Ne jamais faire avaler quoi que ce soit à une personne inconsciente.
Ne pas faire vomir.
En cas d'avaler involontairement une grande quantité ou en cas des troubles, prière consulter immédiatement un médecin.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires** Traitement symptomatique

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :** Jet d'eau à grand débit.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Peut être dégagé en cas d'incendie :
Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité :** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant
- **Autres indications**
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives
Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un vêtement personnel de protection
Éviter la formation de poussière
Accompagné d'eau, le produit forme une couche glissante
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
Ne pas rejeter dans le sous-sol ni dans les terrains
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir par moyen mécanique.
Éviter à tout prix la formation de poussières. Aspirer éventuellement au moyen d'un aspirateur contrôlé et homologué.
Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter la section 7
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter la section 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter la section 13

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression: 07.04.2016

Version: 3.01

Révision: 07.04.2016

Nom du produit IMWITOR® 372 P

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Eviter la formation de poussière.

Les formations de poussière qui ne peuvent être évitées doivent être régulièrement ramassées

7.2 Préventions des incendies et des explosions:

La poussière peut former avec l'air un mélange explosif



Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre une charge électrostatique.

Observer les règles générales concernant la protection anti-feu de l'entreprise.

7.3 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**7.3.1 Stockage :****7.3.1.1 Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**

Conserver hermétiquement clos dans un endroit frais et sec bien aéré.

7.3.1.2 Indications concernant le stockage commun :

Ne pas stocker avec les aliments

Ne pas stocker avec les aliments pour les animaux.

Respecter les prescriptions régionales en matière de stockage des substances dangereuses.

7.3.1.3 Autres indications sur les conditions de stockage : Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil**7.3.1.4 Classe de stockage :** 11 Matières solides combustibles**7.3.2 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :** Pas d'autres informations importantes disponibles.**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1 Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**

Veiller à une bonne ventilation/aspiration mécanique du poste de travail.

8.2 Paramètres de contrôle**8.2.1 Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

8.2.2 No CAS Désignation du produit % Type Valeur Unité**8.2.3 Valeurs limites d'exposition supplémentaires pour les dangers possibles lors du traitement:**

Veuillez tenir compte des valeurs limites de poussière.

8.2.4 Indications complémentaires : Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.**8.3 Contrôles de l'exposition****8.3.1 Equipement de protection individuel :****8.3.1.1 Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Ne pas inhaler la poussière, la fumée, le nuage

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

8.3.1.2 Protection respiratoire :

N'est pas nécessaire en cas utilisation conformément aux dispositions.

En cas de forte formation de poussière:

A titre provisoire, filtre:

Filtre P1.

La protection respiratoire est à utiliser dans le seul but de maîtriser le risque demeurant lors de tâches brèves, si toutes les mesures pratiquement réalisables visant à la réduction des risques à la source de danger ont été respectées, mise en retrait et/ou aspiration locale, par ex.

8.3.1.3 Protection des mains :

Recommander gants de protection à contact plus longtemps.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

(suite page 4)

FR



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 07.04.2016

Version: 3.01

Révision: 07.04.2016

Nom du produit **IMWITOR® 372 P**

(suite de la page 3)

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Après l'utilisation de gants, appliquer des produits de nettoyage et de soin de la peau.

• **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

• **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

• **Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:**

Caoutchouc nitrile

(Épaisseur de couche : 0,35 mm ; temps de rupture : ≥ 480 minutes)

Butylcaoutchouc

(Épaisseur de couche : 0,5 mm ; temps de rupture : ≥ 480 minutes)

• **Protection des yeux :** Lunettes de protection.

• **Protection du corps :** Vêtements de travail protecteurs.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

• 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles	
• Indications générales.	
• Aspect:	
Forme :	solide écaillés
Couleur :	jaune clair
• Odeur :	caractéristique
• Seuil olfactif:	Non déterminé.
• valeur du pH:	non applicable
• Modification d'état	
Point de fusion :	~ 60 °C
Point d'ébullition :	> 400 °C
• Point d'éclair :	non applicable
• Inflammabilité (solide, gazeux) :	Non applicable.
• Température d'inflammation :	
Température de décomposition :	Non déterminé.
• Auto-inflammation :	Le point de fusion du solide est < 160 °C
• Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif en lui-même, toutefois des poussières ou vapeurs explosibles peuvent se former.
• Limites d'explosion :	
inférieure :	non applicable
supérieure :	non applicable
• Pression de vapeur à 20 °C:	< 5 Pa (and 50 °C)
• Densité :	non déterminée
• Densité en vrac :	$\sim 500-600$ kg/m ³
• Densité relative. à 22 °C	1,032 g/cm ³
• Densité de vapeur.	Non déterminé.
• Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.

(suite page 5)

**Fiche de données de sécurité**
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 07.04.2016

Version: 3.01

Révision: 07.04.2016

Nom du produit IMWITOR® 372 P

(suite de la page 4)

· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :	dispersable
· Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	> 8 log POW
· Viscosité :	
dynamique :	Non déterminé.
cinématique :	Non déterminé.
· 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique / conditions à éviter :** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
L'addition de poussière fine peut, en présence d'air, impliquer un risque d'élévation de poussière
- **10.4 Conditions à éviter**
Fort réchauffement.
Sécurité
Impuretés chimiques
Lumière du soleil, UV ou rayonnement ionisant
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
Si les consignes de stockage et de manèment sont respectées: aucuns produits de décomposition dangereux.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**
Oral LD₅₀ > 2000 mg/kg (rat) (OECD 401)
Dermique LD₅₀ > 2000 mg/kg (rat) (OECD 402)
- **Effet primaire d'irritation :**
- **de la peau :**
Effet légèrement irritant Test OCDE 404
Marquage facultatif
Read-across: CAS 91744-23-9
- **des yeux :**
Aucun effet d'irritation Espèce: yeux des lapins (Test : OECD 405)
Read-across: CAS 91744-23-9
- **Sensibilisation :**
Aucune sensibilisation Espèce : cochon d'Inde OECD 406
(Test de Buehler)
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **Mutagenicité sur les cellules germinales**
Mutagenicité (Salmonella typhimurium): négatif
(OECD Guideline 471)
- **Cancérogénicité** aucune information disponible
- **Toxicité pour la reproduction** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 6)

FR

**Fiche de données de sécurité**
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 07.04.2016

Version: 3.01

Révision: 07.04.2016

Nom du produit IMWITOR® 372 P

(suite de la page 5)

- **Danger par aspiration** pas important

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique :**
LC₅₀/96h > 100 mg/l (Brachydanio rerio) (OECD 203)
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Facilement biodégradable.
- **Autres indications :**
Biodégradabilité: > 60 % après 28 jours
la fenêtre de 10 jours n'est pas atteinte
OECD TG 301 D
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques :**
- **Indications générales :**
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre) : peu polluant
Suivant annexe 4 de la réglementation administrative visant les substances polluantes de la nappe phréatique (VwVwS) du 17.05.1999
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Danger possible de pollution de l'eau potable par infiltration de quantités importantes dans le sol ou la nappe phréatique
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation :**
Doit faire l'objet d'un traitement conforme aux réglementations concernant le recyclage/l'élimination des déchets. Le classement des déchets se fait en fonction de leur origine et conformément au catalogue européen des déchets (EAK).
Élimination conforme aux règlements de l'administration régionaux.
- **Emballages non nettoyés :**
- **Recommandation :**
Évacuation conformément aux prescriptions légales.
Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit.
En l'absence de disposition administrative afférente, les emballages non contaminés peuvent être considérés comme des ordures ménagères et traités par voie de recyclage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU	
· ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	
· ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
· ADR, ADN, IMDG, IATA	
· Classe	néant

(suite page 7)

FR

**Fiche de données de sécurité**
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 07.04.2016

Version: 3.01

Révision: 07.04.2016

Nom du produit IMWITOR® 372 P

(suite de la page 6)

· 14.4 Groupe d'emballage	
· ADR, IMDG, IATA	néant
· 14.5 Dangers pour l'environnement:	
· Polluant marin :	Non
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport :	Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci - dessus
· "Règlement type" de l'ONU:	néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- Directive 2012/18/UE
- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- Prescriptions nationales :
- Classe de pollution des eaux :
Classe de danger pour l'eau 1 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 1) : peu polluant
- Autres informations:
D'après l'article 31(1) du règlement (CE) 1907/2006, cette substance / ce mélange ne nécessite pas de rédiger une fiche de données de sécurité. Par conséquent, la fiche de données de sécurité existante peut ne pas correspondre en tous points aux dispositions de l'annexe II de ce règlement.
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:
Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.
Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- Raisons pour modifications:
Fournisseur/producteur/distributeur
Révision générale
- Remplace la version du: 20.07.2015
- Service établissant la fiche de données de sécurité :
KFT Chemieservice GmbH
Im Leuschnerpark. 3 64347 Griesheim
Postfach 1451 64345 Griesheim
Germany

Tel.: +49 6155 8981 400 Fax: +49 6155 8981 500
Service de fiche de données de sécurité: Tel.: +49 6155 8981 522
- Contact : Dr. Rebecca Hiltrop
- Acronymes et abréviations:
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

(suite page 8)

— FR —

**Fiche de données de sécurité**
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 07.04.2016

Version: 3.01

Révision: 07.04.2016

Nom du produit IMWITOR® 372 P

(suite de la page 7)

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
MAL-Code: Måleteknisk Arbejdshygiejnisk Luftbehov (Regulation for the labeling concerning inhalation hazards, Denmark)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
SVHC: Substances of Very High Concern

. . Sources.

Indications du producteur

Rapport sur la sûreté des substances

. * Données modifiées par rapport à la version précédente

Les sections marqués d'un * présentent des modifications par rapport à la dernière version.